

ASSEMBLEE NATIONALE

27 janvier 2005

CRÉATION DU REGISTRE INTERNATIONAL FRANCAIS - (n° 1287)

AMENDEMENT

N° 128

présenté par
M. BESSELAT

ARTICLE 14

Dans le quatrième alinéa du I de cet article, substituer aux mots :

« le numéro »,

les mots :

« son numéro ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.